

BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT N° IA1503478

Ce bulletin d'adhésion doit être adressé à l'assureur 7 jours minimum avant la date d'effet de l'adhésion.
L'adhésion prend effet sous réserve de l'encaissement effectif par le Cabinet Delporte sis 60 Rue des Carmes à Jonzac (17500) de la cotisation due.

Effet de l'adhésion :

A REMPLIR PAR L'ASSURE/ADHERENT :

Nom & Prénom

Date de naissance :

Adresse :

N° de licence ou n° d'adhésion à l'association :

Nom du club et ou de l'association :

CHAMP D'APPLICATION DES GARANTIES :

Les garanties du contrat sont acquises pour l'ensemble des activités pratiquées par la Fédération des Raids Multisports de Nature en groupe ou individuellement.

Territorialité des garanties : Monde entier

EFFET ET DUREE DE LA GARANTIE :

- Prise d'effet : Le contrat prend effet à la réception et validation par l'assureur du présent bulletin.
- Fin de la garantie : Expiration de la licence en cours ou de l'adhésion en cours à l'association.

Montant des garanties et des franchises

GARANTIE	CAPITAL	
Décès accidentel	10 000 EUR	
GARANTIE	CAPITAL	FRANCHISE
Invalidité Permanente Totale suite à accident (<i>réductible en fonction du barème joint en cas d'Invalidité Permanente Partielle</i>)	20 000 EUR	Néant
GARANTIE	INDEMNITE JOURNALIERE	FRANCHISE
Hospitalisation suite a accident payable pendant 365 Jours	50 EUR	3 jours
GARANTIE	INDEMNITE	FRANCHISE
Frais de traitement suite à accident	750 EUR	38,00 EUR
▪ frais dentaires ou articles d'optique...	200 EUR	
GARANTIE	INDEMNITE	
Rapatriement, recherche et secours suite à accident	5 000 EUR	

Je certifie ne pas avoir été victime d'un accident ou d'une maladie ayant entraîné une invalidité permanente.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de la notice dont un exemplaire m'a été remis et je règle la cotisation de **21,50 EUR TTC**.

Fait à lesignature de l'adhérent

Ce bulletin d'adhésion daté, signé, payé et enregistré par l'assureur vaut certificat d'adhésion : il ne vous sera pas envoyé de contrat.